

# ASSOCIATION

## « UN CENTRE VILLE POUR TOUS »

---

Marseille, le 27 avril 2005

Monsieur Jean-Claude Gaudin  
Sénateur maire  
Président de la Communauté Urbaine de  
Marseille Provence Métropole

Monsieur le Maire,

Vous annoncez votre intention de vous saisir de la question du logement à Marseille, face à la situation catastrophique actuelle que les services de l'Etat, les professionnels et les médias décrivent à l'envi, et que dénoncent régulièrement les associations dont la nôtre.

Depuis dix ans vous avez orienté la production de logements à Marseille (neufs ou réhabilités) vers le haut du marché et limité fortement la réalisation de logements sociaux, alors que la demande ne cesse de croître.

Dans le centre-ville, la nécessaire réhabilitation des immeubles mise en œuvre, ne se fait pas au bénéfice de la population en place. Les avantages fiscaux et les subventions publiques sont accordés quasiment sans conditions de conventionnement des loyers qui rendraient accessibles ces logements à ceux qui en ont le plus besoin et qui sont et seront de ce fait progressivement exclus du centre-ville.

Globalement, vous semblez vous satisfaire du volume exceptionnel de logements produits ces dernières années, essentiellement de la promotion privée, alors que la demande de logements à loyer modéré ne fait que croître. Il se construit beaucoup, mais pas pour ceux qui en ont besoin : les familles, les personnes seules, salariées ou pas, et les retraités à petits revenus sont le gros de la population de Marseille.

Il est primordial d'inverser cette politique d'exclusion par l'argent, qui ne profite qu'aux possédants et qui renforce une discrimination contraire aux principes de la République. C'est pourquoi à l'occasion de la convention à laquelle vous avez convié l'ensemble des acteurs de la politique du logement nous vous demandons :

---

Association Loi de 1901 Déposée le 31/10/2000 en Préfecture des Bouches-du-Rhône (J.O. du 25/11/2000)

Siège social : Co/ Mme Gerin, 8 Rue Chateaudon 13001 Marseille.

Adresse Postale : Co/ Cité des Associations – 93 Canebière - 13001 Marseille

Site internet : <http://www.centrevillepourtous.asso.fr>

E-mail : [\\_info@centrevillepourtous.asso.fr](mailto:_info@centrevillepourtous.asso.fr)

Contact téléphonique : 04 91 44 93 76

- d'afficher clairement la volonté de la Ville et de la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole de produire des logements à loyers modéré par tout les moyens dont elles disposent,
- de répondre aux besoins de logement pour tous, de favoriser l'offre en direction des couches moyennes et défavorisées, et de procéder à la réhabilitation des quartiers dégradés en prenant en compte tous les habitants, et en particulier les plus fragiles, notamment en veillant à mettre fin à leur éviction sans solution de relogement.
- de mettre en place une vraie commission extra-municipale ou d'agglomération de l'habitat, pour informer la population sur la durée. Nous demandons d'ores et déjà à y participer.

Il est urgent d'agir. Aussi, sans attendre l'adoption du PLH, nous vous suggérons de mettre en œuvre sans tarder les mesures suivantes :

- qu'une partie des logements acquis par Marseille Aménagement dans le centre-ville soit cédée à des organismes HLM, et que la moitié du reste soit revendue aux investisseurs avec une clause les obligeant à conventionner les loyers,
- que vous usiez de votre autorité pour faire en sorte que tous les habitants du périmètre d'Euroméditerranée soient dignement traités et que les locataires de la rue de la République qui le souhaiteraient soient maintenus dans leurs logements ou à défaut dans le secteur.
- que les relogements prévus par la loi soient effectifs, et que la Ville ou la Communauté urbaine mettent en œuvre leurs moyens pour assurer en priorité la protection des ménages les plus fragiles et ceux qui sont victimes de l'habitat insalubre,
- que vous exigiez le renforcement du contrôle de la qualité des travaux ouvrant droit à subvention et ou à défiscalisation,
- qu'aucun terrain de la Ville ne soit vendu sans une clause imposant au moins 30 % de logements HLM ou conventionnés,
- que vous réserviez dans le POS actuel de Marseille, par simple modification, des emplacements pour la construction de logements sociaux.

Croyez bien que nous serons attentifs aux décisions que vous prendrez et aux conséquences qu'elles ne devraient pas manquer d'entraîner.

En vous remerciant pour l'attention que vous voudrez bien porter à notre démarche, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire à l'assurance de nos sentiments respectueux.

Pour le Conseil d'administration




---

Association Loi de 1901 Déposée le 31/10/2000 en Préfecture des Bouches-du-Rhône (J.O. du 25/11/2000)

**Siège social :** Co/ Mme Gerin, 8 Rue Chateaudon 13001 Marseille.

**Adresse Postale :** Co/ Cité des Associations – 93 Canebière - 13001 Marseille

**Site internet :** <http://www.centrevillepourtous.asso.fr>

**E-mail :** [\\_info@centrevillepourtous.asso.fr](mailto:_info@centrevillepourtous.asso.fr)

**Contact téléphonique :** 04 91 44 93 76